

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022 à 18 H 00
SALLE DES FETES – MOUZIEYS-PANENS**

L'an deux mille-vingt-deux, le 13 septembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes, à MOUZIEYS-PANENS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Thomas BRABANT-CHAIX (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT- ZEDAGARDIN, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Sylvain RENARD. (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY(Titulaires)

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ. (Titulaire)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire)

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEY (Titulaire)

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS, Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaires)

Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER, Madame Nadine FILIPE (Titulaires)

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC, Madame Christine TRESSOLS (Titulaire)

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire)

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Christian BOHERE

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD. (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE. (Titulaire)

Commune de MARNAVES : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC (Titulaire)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (Suppléant)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune de SALLES sur Cérou : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Pouvoirs: Monsieur Melvin ROCHER (VAOUR) à Madame Nathalie MULET.

Absents et excusés : Messieurs Patrick LAVAGNE (Les Cabannes), Bernard TRESSOLS (CORDES).

Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.

7-13.09.2022 Délibération portant demande de subvention auprès de l'Etat (DGD) et du Département pour l'équipement informatique nécessaire pour la mise en réseau des Médiathèques de la 4C.

PREAMBULE :

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le projet de mise en réseau des Médiathèques de la 4C :

En 2023, les points Médiathèque de la 4C souhaitent se mutualiser et passer en réseau actif. Actuellement, la position d'hébergement sur les structures de la MDT (Médiathèque Départementale du Tarn) ne répond plus aux besoins d'indépendance et d'échanges que pourraient réaliser une mise en Réseau.

Ce réseau comporterait 3 lieux d'accès, la Médiathèque du Pays Cordais, la Médiathèque Noël Richard de Vaour, et la Bibliothèque de l'École intercommunale (située à Cordes-sur-Ciel) qui est animée par les deux Médiathèques de la 4C.

Pour la mise en réseau, différents devis avaient été demandés en 2019, pour une mise en place dès que possible. Les conditions semblent remplies actuellement pour la réalisation effective de ce projet.

Techniquement, la mise en réseau des Médiathèques requiert la fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Pour le logiciel à utiliser, les professionnels des Médiathèques demandent l'acquisition du logiciel ORPHEE qui est un logiciel déjà connu dans leur pratique, et qui est l'outil équipant la MDT et de nombreux autres réseaux, ce qui faciliterait les interactions et les échanges. Le logiciel ORPHEE serait le logiciel adopté par la 4C pour les points Médiathèque en Réseau. Devraient également être fournies les prestations de mise en œuvre associées : la migration de l'existant, l'installation, la conduite de projet, l'analyse et les paramétrages, l'assistance au démarrage ainsi que l'assistance et la maintenance préventive, corrective et évolutive, et la migration de toutes les données de la base hébergée actuelle sur la nouvelle base indépendante.

L'enjeu principal pour la 4C est d'acquérir un logiciel performant, intuitif répondant aux usages actuels et futurs des personnels de la Médiathèque du nouveau Réseau pour être parfaitement adapté au plus large public, dans un fonctionnement local mutualisé, tout à fait indépendant tout en étant absolument ouvert. Il s'agit essentiellement pour les trois points Médiathèque de pouvoir gérer les prêts et retours en quantité et en qualité depuis l'ensemble du Réseau, que tous les documents soient facilement prêtés, récupérés, et localisables partout.

Il présente ensuite au conseil communautaire le coût estimatif de l'équipement nécessaire à la mise en réseau des médiathèques et le plan de financement prévisionnel.

Coût estimatif de l'opération			
Postes de dépenses			Montant prévisionnel HT
Equipement pour la mise en réseau des Médiathèques 4C			9035.00 €
Ordinateur portable Médiathèque de VAOUR			733.33 €
Coût HT			9 768.33 €
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat DGD (dotation générale de décentralisation)	Coût estimatif de l'équipement 9 768.33 € HT	5373.00 €	55 %
Département	Coût estimatif de l'équipement 9 768.33 € HT	2 442.08 €	25%
Sous-total subventions sollicitées		7 815.08 €	
Autofinancement 4C		1 953.25 €	
Coût HT		9 768.33 €	

Au terme de cet exposé, il demande au conseil communautaire d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD) et du Département.

Entendu la présentation faite du projet de mise en réseau des Médiathèques de la 4C, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le plan de financement énoncé,

Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DGD et du Département.

En exercice : 34

Présents : 31

Votants : 32 (31+1pouvoir)

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du